

Géomètre

Autres appellations

Géomètre, Géomètre expert, Géomètre topographe, Technicien géomètre topographe, Topographe

Définition

Le "géomètre" Mesure (planimétrie, altimétrie...), Implante (bâtiment, ouvrage d'art...), Aménage (urbanisme, agriculture, espace..., Délimite (définition des biens fonciers...), Expertise (immobilier, enquête...), Gère (patrimoine...).

Conditions générales d'exercice

L'emploi/métier se partage entre les activités de bureau et de terrain. Une bonne santé et une grande disponibilité sont indispensables à l'accomplissement de certaines missions. Polyvalent ou spécialisé suivant les structures d'accueil et de travaux, le "géomètre" aura l'obligation de se former aux nouvelles technologies tout au long de sa vie professionnelle et devra connaître les textes législatifs et réglementaires dont dépendront les études auxquelles il participera.

Formation et expérience

Les techniciens se recrutent à partir de formations de niveau V (CAP, BEP), de niveau IV (BET) ou de niveau III (BTS). Les ingénieurs géomètres sont formés dans trois écoles supérieures avec un accès par concours ou dossier (niveau bac scientifique + prépa sup. Et spéc., ou BTS ou DEUG). Pour accéder à la carrière libérale il faut posséder un diplôme d'ingénieur géomètre puis avoir effectué deux années de stage (pratique professionnelle). Ces conditions permettent de s'inscrire à l'Ordre des géomètres-experts. Dans le cadre de la formation continue, des techniciens ayant de 6 à 15 ans de pratique professionnelle et suivant leurs diplômes universitaires, pourront s'inscrire comme "géomètres-experts stagiaires" et passer ensuite le diplôme de géomètre-expert foncier délivré par le gouvernement (DPLG). Le DPLG leur permettra de s'inscrire, s'ils le désirent, à l'Ordre des géomètres-experts pour exercer la profession libérale.

Compétences de base

- Maîtrise des techniques de levé.
- Connaissance des méthodes d'implantation.
- Connaissance informatiques (CAO, DAO).
- Montage des projets d'aménagement.
- Connaissance du droit civil et de l'urbanisme.

Compétences associées

- Posséder des notions de droit immobilier.
- Posséder des notions d'urbanisme.

Capacités liées à l'emploi

L'emploi/métier requiert d'être capable de :

- Travailler avec méthode et rigueur.
- Appréhender des formes et des volumes dans l'espace.
- Se conformer à des normes et réglementations précises
- Apporter des conseils techniques et pratiques à la clientèle.

Activités exercées

- Conseiller
- Expert
- Technicien
- Concepteur

Domaine d'intervention

- Aménagement urbain.
- Aménagement rural.
- Ingénierie.
- Foncier.
- Immobilier-copropriété.
- Expertise.
- Topographie.
- Gestion

Matériels utilisés

- Appareil de mesure à réflexion d'ondes.
- Système de positionnement par satellite.
- Appareil de photogrammétrie
- Table traçante.
- Digitaliseur, scanner, etc.

Responsabilités exercées : (suivant la formation)

- Travail personnel.
- Encadrement d'une équipe.
- Participation aux projets.
- Etude de devis (...).

Lieu d'exercice de l'activité

- Cabinet de géomètre-expert.
- Bureau d'études privé.
- Entreprise de bâtiment et travaux publics.
- Service technique des collectivités locales et administrations.